

Le 5 décembre 2017

[Traduction]

Impôt foncier

M. Higgs : Selon un article publié le 6 avril de cette année, le chef de cabinet du premier ministre a dit au *Telegraph-Journal* que le premier ministre avait été mis au courant d'une idée pour accélérer la modernisation du système d'impôt foncier lors d'une visite publique d'un laboratoire numérique de nb⁺ qui a eu lieu le 6 mai 2016. La vérificatrice générale a déclaré que le premier ministre lui avait dit qu'il n'avait pas été mis au courant du régime accéléré avant mars 2017. Les énoncés ne peuvent pas être tous les deux vrais. Le premier ministre nous dira-t-il lequel des deux est vrai? Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Nous savons que, depuis 2011, de nombreuses erreurs ont été commises dans les évaluations foncières. Durant les années qui ont suivi, aucune mesure n'a été prise, mais nous sommes un gouvernement qui a très clairement dit vouloir résoudre ce problème.

Dans cette optique, après des années et des années où il y a eu des milliers et des milliers d'erreurs, notre province a enfin un gouvernement qui prend le taureau par les cornes. Notre gouvernement a demandé à la vérificatrice générale, par décret, de faire cette enquête. Nous lui avons demandé de la faire parce qu'elle a signifié vouloir la faire et nous sommes fiers qu'elle l'a faite ; nous tenons d'ailleurs à la remercier. La vérificatrice générale a fait 25 recommandations que nous allons suivre à la lettre, parce que, enfin, notre province a un gouvernement qui va régler la situation une fois pour toutes.

[Traduction]

M. Higgs : Suivre les recommandations n'est pas exactement l'un des points forts du gouvernement actuel. Je conserve peu d'espoir qu'il soit donné suite aux 25 nouvelles recommandations formulées par la vérificatrice générale.

Le 9 mars, la députée de Saint John Lancaster a publié un gazouillis à propos d'une personne de sa circonscription qui lui avait montré une facture d'impôt foncier exorbitante, laquelle avait augmenté de 26 %. Ce gazouillis a révélé au grand jour le scandale des évaluations foncières. Cinq jours plus tard, la session de l'Assemblée législative a repris, et, au cours des huit jours de séance qui ont suivi, nous avons posé 44 questions sur le scandale. Le premier ministre n'a pris la parole que concernant trois de ces questions et il n'a fourni aucune réponse. Le ministre responsable du dossier n'a répondu à aucune des questions. Le procureur général a répondu aux autres.



Le premier ministre évite les questions sur le scandale des évaluations foncières depuis maintenant neuf mois — presque neuf mois —, mais ne devrait-il pas éluder la question? Ne devrait-il pas dire la vérité à cet égard? Le premier ministre ou son chef de cabinet n'est pas... Les histoires ne concordent pas. Je veux savoir quelle histoire est claire et vraie.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Puisque nous parlons de dire la vérité, nous devons parler de ce qu'a dit la vérificatrice générale dans son rapport. Son rapport est très clair : Aucune personne et aucun document ne relie d'une façon ou d'une autre le premier ministre à cette histoire de traitement accéléré.

Oui, le premier ministre a vu, le 6 mai 2016, une présentation qui portait sur la photographie aérienne. Le premier ministre a alors exprimé des préoccupations parce qu'il était très conscient du fait que ce qui était proposé pourrait avoir des répercussions sur les gens du Nouveau-Brunswick. Ces répercussions pourraient faire en sorte que, au lieu d'avoir une évaluation foncière qui est faite à tous les 10 ans, celle-ci pourrait être faite à tous les 3 ans ou 4 ans.

Le premier ministre a transmis ses préoccupations à son chef de cabinet, qui a posé des questions pour s'assurer que les préoccupations des gens du Nouveau-Brunswick entrent en ligne de compte. C'est un premier ministre qui fait attention à la population parce qu'il se soucie de leur sort.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé.

M. Higgs : Durant la période allant du 14 au 31 mars de cette année, au cours de huit jours de séance et à la suite de 44 questions, le premier ministre est resté cloué à son siège, sauf à trois occasions. Son procureur général a nié l'existence d'un problème et a affirmé à 24 reprises que les erreurs n'étaient pas plus nombreuses que par les années précédentes, soit une affirmation que la vérificatrice générale a réfutée dans son rapport, en passant.

Nier, détourner et faire diversion sont les trois piliers du gouvernement actuel — un gouvernement qui est en mode de gestion de crise. La reddition de comptes, la responsabilité, le simple exposé des faits, tels qu'ils sont, et la prise de responsabilité dès le début ne semblent même pas entrer en ligne de compte. Je vais poser la question de nouveau : Puis-je connaître les faits réels, et le premier ministre apportera-t-il des clarifications? Qui a raison? Est-ce le chef de cabinet, ou est-ce le premier ministre, qui maintient que le régime accéléré lui a été présenté au moment qu'il a indiqué?



L'hon. M. Rousselle : Je suis content de dire à la Chambre que c'est la vérificatrice générale qui a raison. Après sept mois, après avoir consulté des milliers de documents et mené des dizaines d'entrevues auprès de membres du personnel de SNB, la vérificatrice générale n'a trouvé aucun document ni aucune personne qui mentionne la tenue d'une conversation avec le premier ministre ou son chef de cabinet à propos de l'adoption accélérée du logiciel Pictometry. Maintenant, les parlementaires de l'opposition disent qu'ils auraient pu faire mieux si l'enquête avait été confiée au chef de l'opposition.

[Original]

Autrement dit, le chef de l'opposition, insatisfait des réponses indépendantes qu'a données la vérificatrice générale, voudrait maintenant faire sa propre enquête pour arriver à ses propres réponses, soit des réponses fictives fondées sur de faux documents, comme l'a très bien dit la vérificatrice générale.

[Traduction]

M. Higgs : La vérificatrice générale s'est trouvée dans une impasse en raison des comptes rendus contradictoires, et elle l'a même mentionné dans son rapport. Les médias ont mis l'accent sur les histoires changeantes du Cabinet du premier ministre. Le fait que le gouvernement du peuple escroque les gens par exprès et que personne ne sait pourquoi n'est pas insignifiant. Nous devons comprendre pourquoi le gouvernement agit ainsi et nous devons d'abord tourner notre attention vers le Cabinet du premier ministre. Le premier ministre nous dira-t-il quelle version des faits est le compte rendu exact? Est-ce celle du chef de cabinet ou du premier ministre? Ce ne peut être que l'une ou l'autre. Les deux versions ne peuvent pas être exactes, car elles ne concordent pas.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Tout d'abord, j'invite le chef de l'opposition à relire le rapport, parce que, de toute évidence, il n'a pas lu le même document que moi.

[Traduction]

Je vais citer la vérificatrice générale :

Le VGNB a confirmé, par des entrevues, que ces deux communications

— auxquelles le chef de l'opposition fait référence —

ne sont pas des citations textuelles et ont laissé entendre de façon incorrecte que le premier ministre avait demandé le « régime accéléré ».



La vérificatrice générale a d'ailleurs dit qu'elle estimait que son audit avait tout révélé. Il ne reste pas de questions ni de mystères à résoudre. Elle a ajouté que M. O'Brien — désolé, le chef de cabinet — a communiqué avec SNB à propos de la photographie aérienne, et non à propos du régime accéléré. De quoi parle le chef de l'opposition?

[Original]

Je le dis et je le répète : La vérificatrice générale a fait une enquête exhaustive et indépendante. Voilà que le chef de l'opposition n'aime pas les réponses qu'il a obtenues de la vérificatrice générale et qu'il voudrait maintenant faire sa propre enquête.

[Traduction]

M. Higgs : Je vais expliquer au ministre de quoi je parle. Voici un courriel du 3 juin 2016 que Gordon Gilman a envoyé à Jordan O'Brien, le chef de cabinet.

Voici la présentation sur la modernisation de l'évaluation foncière, y compris les estimations financières. Faites-moi savoir s'il faut organiser une réunion d'information du personnel à cet égard ; j'ai l'impression qu'une belle occasion se présente, mais je n'ai pas encore parlé directement à Alan ni à son personnel. [Traduction.]

Le courriel date du 27 mai 2016. Voici la réponse que Jordan O'Brien a envoyée à Gordon Gilman :

Allons de l'avant. Nous devrions toutefois discuter en personne de certains des défis et préoccupations qui ont trait à la mise en oeuvre. [Traduction.]

Ils en ont discuté en personne. Le ministre nierait-il que la communication a été faite? Il y a des preuves, et le ministre vient de dire qu'il n'y en avait pas. Voilà une preuve. Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Le chef de l'opposition semble croire que la vérificatrice générale n'a pas eu l'occasion de voir l'ensemble des documents. Eh bien, je vais le rassurer, parce que la vérificatrice générale a vu tous les courriels. Elle aurait pu assigner les gens à comparaître. Elle aurait également pu les entendre sous serment. Elle a reçu une tellement bonne coopération qu'elle n'a pas jugé nécessaire d'utiliser ces moyens.

Contrairement à ce que prétend le chef de l'opposition, en se basant sur certains documents, oui, la vérificatrice générale avait ce pouvoir. Elle avait le pouvoir d'interviewer tous les gens qu'elle voulait. Elle a pu voir tous les documents, y compris ceux-là, et elle est arrivée à la conclusion qu'il n'y avait aucune preuve de l'implication du premier ministre. Il n'existe pas de telles preuves, étant donné que le premier ministre n'était pas impliqué. Il est temps que le chef de l'opposition accepte ce fait. Il devrait même s'excuser auprès de la vérificatrice



générale, parce qu'elle a fait une enquête exhaustive et que nous devons respecter ses conclusions.

[Traduction]

M. Higgs : Nier, détourner et faire diversion — les trois piliers sont solides, mais ce sont les seuls piliers qui soutiennent le gouvernement actuel. Lorsque le gouvernement avouera tout, lorsque le gouvernement tiendra compte de la réalité des renseignements qui existent...

Je reviens encore une fois au courriel. Je pose la question au ministre puisque le premier ministre a décidé de ne pas prendre la parole sur le sujet : Le ministre nie-t-il l'existence du courriel auquel je fais référence, que Gordon Gilman, le directeur général, a envoyé et auquel Jordan O'Brien, le chef de cabinet, a répondu? Nie-t-il l'existence de ce courriel? S'il souhaite en obtenir une copie avant de répondre, je peux certainement lui en envoyer une. Tout ce que je veux, c'est un oui ou un non. Ce qu'il fait en ce moment, c'est nier, détourner et se dérober. Il s'agit d'un vrai document, en temps réel, mais qui date de mai 2016. Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Je suis même embarrassé par ce qu'affirme le chef de l'opposition. La vérificatrice générale a eu l'occasion de voir l'ensemble des documents, y compris celui-là, et elle a clairement dit qu'il n'existait aucun document et qu'il n'y avait aucune personne qui pouvait lier le premier ministre ou le Cabinet du premier ministre à cette affaire d'accélération du processus.

Je cite la vérificatrice générale.

[Traduction]

Elle estime que son audit a tout révélé. Il ne reste pas de questions ni de mystères à résoudre.

[Original]

Contrairement à ce qu'affirme le chef de l'opposition... Il a d'ailleurs rendu public un document en disant que la vérificatrice générale ne pouvait pas assigner les gens à comparaître ou qu'elle ne pouvait recevoir sous serment leur déclaration. Eh bien, encore une fois, il faut que je rectifie les propos du chef de l'opposition, parce qu'elle a ces pouvoirs. Elle a même émis un communiqué pour rappeler qu'elle a bel et bien ces pouvoirs.

[Traduction]

M. Higgs : Pour plus de précisions, il est peut-être important de nommer l'objet du courriel en question. L'objet est « modernisation accélérée ». Maintenant, nous allons au fond de la question parce que le sujet n'est plus vague. Il est clair que Gordon Gilman, le directeur



général, a envoyé le courriel à Jordan O'Brien, le chef de cabinet. Il est clair que le chef de cabinet a répondu : « Allons de l'avant. » Réunissons-nous pour en parler en personne. Le lien avec le Cabinet du premier ministre est clair.

Si le premier ministre ne savait rien de la situation avant mars 2017, quoique les récits du chef de cabinet laissent certainement entendre le contraire, le chef de cabinet en était assurément au courant. La constatation, c'est que le cabinet ne fonctionne pas très bien si le chef de cabinet agit dans le dos du premier ministre. De toute façon, nous pourrions remettre en cause la fonctionnalité, mais le cabinet est vraiment dysfonctionnel si le chef de cabinet ne tient pas le premier ministre informé.

Voici la question : Y a-t-il une divergence? Oui. Le premier ministre nous dira-t-il qui a raison et qui a tort? Le ministre nous le dira-t-il? Voilà ce que nous voulons savoir.

Le président : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Rousselle : Ce que le chef de l'opposition nous dit est très embarrassant. Je vais le répéter. La vérificatrice générale a dit qu'elle estimait que son audit avait tout révélé. Il ne reste pas de questions ni de mystères à résoudre. Je veux être clair. Aucune personne ni aucun document ne lient d'une façon ou d'une autre le premier ministre ou son cabinet à cette histoire de traitement accéléré. Elle a été très claire à cet égard.

J'affirme que c'est très embarrassant parce que, en ce moment, le chef de l'opposition remet en question l'intégrité du travail de la vérificatrice générale. C'est complètement inacceptable. Comment peut-il dire qu'elle a rédigé un mauvais rapport? Elle a fait tout le travail qui lui a été assigné — un travail indépendant —, et nous sommes fiers du travail qu'elle a accompli. Nous faisons entièrement confiance au rapport qu'elle a rédigé et nous suivrons les 25 recommandations qu'elle a formulées.

M. Higgs : Je pense qu'il est important d'entrer dans les détails. J'ai parlé des recommandations. Il est tellement important de donner suite aux recommandations. Le gouvernement actuel a démontré qu'il était difficile de donner suite aux recommandations de la vérificatrice générale s'appliquant à la situation d'Atcon. Nous avons parlé des recommandations concernant le projet de foresterie que la vérificatrice générale a formulées en 2015 et du fait qu'il n'y a pas été donné suite non plus. Nous en avons parlé, et le ministre a dit qu'il suivrait chacune des 25 recommandations. Rien n'indique que le gouvernement actuel a suivi les recommandations de la vérificatrice générale dans le passé. N'essayons pas de faire croire que, cette fois-ci, le gouvernement fera les choses autrement, car, pour ma part, je ne suis pas dupe.

Étant donné que la vérificatrice générale n'est pas passée à la prochaine mesure, celle d'assigner des témoins à comparaître, mesure que nous voulons prendre et pour laquelle nous présenterons une motion, je dirais que nous devrions passer à la prochaine mesure. Voilà qui confirmerait la situation, et nous serions ensuite satisfaits. Nous réglerions la situation. Une



divergence existe, et la seule façon de régler la situation, c'est d'assigner des témoins à comparaître sous serment. J'imagine que le ministre veut aller au fond de la question et qu'il appuiera cette mesure. Merci.

L'hon. M. Rousselle : La vérificatrice générale a très clairement dit qu'elle avait reçu l'entière coopération et collaboration de toutes les personnes qui ont joué un rôle dans l'affaire. Je tiens à répéter qu'elle a dit qu'il ne restait pas de questions ni de mystères à résoudre, ni plus rien à découvrir.

Au fond, ce que le chef de l'opposition fait à l'heure actuelle, c'est remettre en question l'intégrité et le travail de la vérificatrice générale. C'est complètement inacceptable, et je lui demande de s'excuser auprès de la vérificatrice générale parce qu'elle a fait un excellent travail.

Oui, il y a des problèmes liés aux évaluations foncières à Services Nouveau-Brunswick, mais, enfin — je le répète, enfin —, un gouvernement est prêt à se concentrer et à régler les problèmes une fois pour toutes. Merci beaucoup.

Ambulance Nouveau-Brunswick

M. B. Macdonald : Nous ne critiquons pas la vérificatrice générale, mais elle n'a pas le pouvoir d'assigner des témoins à comparaître — c'est nous qui l'avons. Si le gouvernement actuel veut aller au fond de la question, convoquons les gens ici et faisons-leur prêter serment.

L'année dernière, 3,5 millions de dollars, qui étaient prévus au budget pour les ambulances terrestres, n'ont pas été dépensés. Plutôt que de réinvestir l'argent dans les services ambulanciers, le gouvernement Gallant l'a partagé avec Medavie. Le gouvernement Gallant et son contrat avec Medavie empêchent en fait les ambulances de circuler. Plutôt que de modifier le contrat, le gouvernement l'a prolongé de 10 ans, et il s'apprête à conclure un autre contrat de 10 ans, lequel a aussi été attribué à Medavie, sans mise en concurrence. Le premier ministre réglera-t-il au moins les problèmes du contrat en vigueur avant de conclure un autre contrat de 10 ans avec Medavie?

L'hon. M. Rousselle : Je dois répondre à la question parce que le député d'en face a dit que la vérificatrice générale ne pouvait pas assigner des témoins ni leur faire prêter serment. Eh bien, comme la vérificatrice générale l'a elle-même dit la semaine dernière, elle en a le pouvoir, mais, comme elle jouissait de l'entière coopération et collaboration de tout le monde à l'égard du dossier, elle n'a pas jugé nécessaire de s'en prévaloir.

D'après ce que nous disent les parlementaires d'en face, l'opposition veut faire ce qu'elle considérerait comme un meilleur travail que le travail accompli par une personne indépendante, c'est-à-dire une fonctionnaire de l'Assemblée législative. L'opposition veut faire un meilleur travail que la vérificatrice générale? Non, cela est complètement inacceptable. De



ce côté-ci de la Chambre, nous n'accepterons pas de telles observations à la Chambre. Merci beaucoup.

M. B. Macdonald : Eh bien, le ministre d'en face a fait gagner à son collègue du temps pour répondre à la question, mais la question demeure. Rien que l'année dernière, le gouvernement Gallant et Medavie se sont partagé 3,5 millions de dollars, ce qui empêche les ambulances d'être sur les routes. De toute évidence, le contrat comporte une mesure incitative aux effets pervers. Quand le gouvernement l'éliminera-t-il? Quand le gouvernement veillera-t-il à ce que l'argent soit réinvesti pour que les ambulances circulent et servent les gens du Nouveau-Brunswick? Le gouvernement reverra-t-il le contrat de 10 ans qu'il vient de signer pour le modifier?

[Original]

L'hon. M. Bourque : Ce qu'il y a de vraiment pervers dans ce qui a été dit, c'est l'affirmation prononcée par le député d'en face, car, en fait, Medavie a fait un excellent travail en ce qui concerne la gestion des actifs d'Ambulance Nouveau-Brunswick. Il a atteint l'ensemble de ses objectifs contractuels. Soit dit en passant, quatre de ces années se sont déroulées durant le mandat du précédent gouvernement, sous la gouverne de l'opposition actuelle. Je pense que c'est important de le rappeler. C'est drôle que les parlementaires du côté de l'opposition ne le mentionnent pas dans leurs déclarations. Tout cela pour dire que Medavie fait un excellent travail et que l'organisme a respecté ses obligations contractuelles.

Évidemment, comme nous le savons tous, le système n'est pas parfait. Nous travaillons avec diligence, avec Ambulance Nouveau-Brunswick, en vue de remédier à cette situation, et nous continuons à le faire. Nous sommes convaincus que cette intégration des services que nous faisons améliorera la situation.

[Traduction]

M. B. Macdonald : Les gens du Nouveau-Brunswick sont préoccupés. Ils sont fiers des services extra-muraux qui leur sont offerts dans la province. Le système fonctionne bien, mais le gouvernement actuel veut regrouper le Programme extra-mural et Ambulance Nouveau-Brunswick, un système en difficulté. Les préoccupations sont nombreuses au sujet du nombre d'ambulances en circulation et de leurs délais d'intervention, particulièrement dans les régions rurales.

Le contrat entre le gouvernement et Ambulance Nouveau-Brunswick comprend une clause incitative qui encourage le fournisseur à limiter la circulation des ambulances. Les parties coupent la poire en deux. Le gouvernement Gallant veut fusionner les services extra-muraux avec Ambulance Nouveau-Brunswick. Il veut accorder à Medavie un autre contrat de 10 ans sans mise en concurrence, sans appel d'offres, malgré l'avis d'au moins un de ses partenaires régionaux, le Réseau de santé Vitalité, et de nombreux autres groupes. Nous offrons une possibilité au premier ministre. Supprimera-t-il au moins la clause incitative du contrat avec



Ambulance Nouveau-Brunswick qui limite la circulation des ambulances et réexaminera-t-il au moins la possibilité de procéder à une mise en concurrence équitable du contrat? Merci.

L'hon. M. Gallant : Je vais laisser au ministre de la Santé le soin de répondre aux questions, mais j'aimerais obtenir des précisions de la part du député d'en face. Quand il affirme que le gouvernement a conclu un autre marché avec Medavie, sans mise en concurrence, fait-il référence au marché que le député assis à côté de lui avait conclu avec Medavie, sans mise en concurrence, lorsque ce dernier était ministre de la Santé? Les parlementaires du gouvernement conservateur ont pris la parole les uns après les autres pour nous vanter l'excellence de Medavie et pour nous dire à quel point la signature du contrat avec Medavie, sans mise en concurrence, était une excellente affaire.

Je saurais vraiment gré au député d'en face de fournir des précisions à cet égard. Quand il a affirmé que le gouvernement avait conclu un autre marché avec Medavie, sans mise en concurrence, faisait-il bel et bien référence à la personne assise à sa droite, le député de Rothesay, qui a conclu avec Medavie un marché, un contrat, sans mise en concurrence? Est-ce bien « l'autre marché » auquel il fait référence?

[Original]

Aide sociale

M. Coon : Les prestations d'aide sociale sont tellement faibles qu'elles forcent certaines personnes à vivre dans la pauvreté. Dans son rapport intitulé *Vivre avec un handicap dans la pauvreté extrême au Nouveau-Brunswick*, le Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick a révélé, la semaine dernière, qu'il faut plus de 1 250 \$ par mois à une personne seule pour subvenir à ses besoins essentiels à Moncton. Pourtant, une personne seule ne reçoit que 537 \$ par mois de l'aide sociale. Qu'attend le ministre des Familles et des Enfants pour augmenter les prestations d'aide sociale à un niveau qui permettrait aux gens du Nouveau-Brunswick de se sortir de la pauvreté forcée par le gouvernement?

[Traduction]

L'hon. M. Horsman : Je suis reconnaissant de la question du député d'en face, parce que le gouvernement actuel veut veiller à ce que le Nouveau-Brunswick continue d'être le meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille. C'est pourquoi nous continuons à rencontrer toute personne et tout groupe qui entrevoit une meilleure occasion pour nous d'aider les gens de notre province, et nous continuerons d'agir ainsi.

J'ai récemment rencontré des membres du Front commun pour la justice sociale, à Fredericton, et nous avons discuté de la question. Quand ils sont partis, ils étaient très contents. Ils étaient très encouragés de savoir que nous examinerons le tout. Nous nous penchons sur les méthodes utilisées ailleurs au Canada et partout dans le monde pour mieux servir les gens qui vivent dans la pauvreté. Voilà comment nous avons réduit le nombre de personnes qui cherchent un



logement. Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons augmenté le salaire minimum à trois reprises, et nous continuerons de l'augmenter. Encore une fois, nous sommes ouverts. Si le député d'en face connaît des gens qui éprouvent des difficultés, je leur recommanderais de bien vouloir venir voir leur responsable local au ministère du Développement social.

M. Coon : Plus de 20 % des enfants au Nouveau-Brunswick vivent dans la pauvreté. La moitié des enfants des familles monoparentales vivent dans la pauvreté. Pourquoi diable le ministère du Développement social enlève-t-il la pension alimentaire pour enfant à ces familles? C'est de la pauvreté imposée par le gouvernement, ni plus ni moins. Dans le tout nouveau rapport sur la pauvreté des enfants de 2017, le Saint John Human Development Council a recommandé de mettre fin à cette pratique déplorable afin d'aider les chefs de famille monoparentale à subvenir aux besoins les plus essentiels de leurs enfants. Le ministre des Familles et des Enfants abolira-t-il la pratique consistant à récupérer les pensions alimentaires pour enfant des bénéficiaires d'aide sociale?

L'hon. M. Horsman : Tous les jours, le ministère du Développement social travaille extrêmement fort pour que les gens soient traités avec dignité et équité dans notre province. Voilà pourquoi nous continuerons à collaborer avec notre ministère. Je tiens à remercier les 1 600 employés du ministère du Développement social dans l'ensemble de la province qui continuent à travailler avec les personnes qui vivent dans la pauvreté, celles à la recherche d'un logement et celles à la recherche d'un emploi.

Nous continuerons d'aider les personnes en question. Je suis très fier du travail que nous avons accompli. Nous continuons d'aider les personnes qui ont besoin de soins dentaires et celles qui cherchent un logement. Nous continuons d'aider les gens à atténuer leurs problèmes ou leurs difficultés. Rien n'est gravé dans le marbre et rien n'est simple. Si les gens ont des problèmes ou s'ils éprouvent des difficultés, je leur recommanderais de venir nous voir au ministère du Développement social, et nous examinerons certainement leurs problèmes. Rien n'est gravé dans le marbre et rien n'est simple. Nous continuerons d'aider tous les gens de notre province comme bon nous semble. Merci.

M. Coon : Assurément, il y a des choses qui semblent gravées dans le marbre.

Voici une autre solution qui pourrait aider les bénéficiaires de l'aide au revenu à subvenir à leurs besoins essentiels : leur permettre de partager un appartement. Cependant, la Politique sur le revenu du ménage du gouvernement ne permet pas aux bénéficiaires d'aide sociale de le faire sauf dans le cas de certaines exemptions. Le logement représente au moins la moitié des dépenses mensuelles d'une personne seule, et certaines des personnes dans ma circonscription consacrent jusqu'à 90 % de leur revenu provenant de l'aide sociale au logement. La cohabitation aide à libérer quelques centaines de dollars qui peuvent servir à payer d'autres nécessités telles que la nourriture, les articles ménagers et le transport.



Le ministre des Familles et des Enfants abolira-t-il l'insensée Politique sur le revenu du ménage et permettra-t-il aux bénéficiaires d'aide sociale de partager un logement, ce qui pourrait les aider à échapper à la pauvreté imposée par le gouvernement?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Cela me fait plaisir de me lever à la Chambre aujourd'hui pour discuter de ce sujet très important. Comme vous pouvez l'imaginer, les ministres, les simples députés du côté du gouvernement ainsi que les parlementaires du côté de l'opposition travaillent jour et nuit pour s'assurer que nous améliorons la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick, et cela comprend, bien sûr, l'élimination de la pauvreté dans la province.

[Traduction]

Voilà pourquoi nous travaillons fort à faire croître l'économie d'une façon qui répond aux besoins de tout le monde. Nous avons augmenté les impôts des mieux nantis de notre province, la tranche de 1 %, pour pouvoir investir davantage dans l'éducation et les soins de santé. Nous avons bonifié le RPC pour les personnes âgées qui s'apprêtent à prendre leur retraite. Comme l'a mentionné le ministre, nous avons augmenté le salaire minimum à trois reprises afin d'offrir aux gens qui travaillent fort l'appui dont ils ont besoin. C'est pourquoi nous avons créé le Programme de droits de scolarité gratuits. Le programme permet à quiconque qui vit dans la pauvreté d'aller gratuitement à l'université ou au collège dans notre province. Comme l'a mentionné le ministre, c'est aussi pourquoi nous investissons dans les logements abordables et pourquoi nous investirons 10 millions de dollars au cours des prochaines années pour aider les gens de Saint John à mettre fin à la pauvreté générationnelle.

Soins de santé

M. Wetmore : Le gouvernement Gallant n'a pas répondu à des questions vraiment fondamentales concernant son plan qui consiste à privatiser la gestion du Programme extra-mural. Voici l'une de ces questions : Qui a amorcé la discussion entre le gouvernement actuel et Medavie? Voici ce que je veux dire : Est-ce le gouvernement Gallant qui a communiqué avec Medavie, ou est-ce Medavie qui a communiqué avec le gouvernement Gallant?

L'hon. M. Bourque : C'est drôle parce que j'ai passé plus de 20 heures en comité, et la question est revenue à maintes reprises. Je vais répéter la même réponse que j'ai déjà donnée parce qu'il s'agit d'une réponse honnête. Depuis un certain nombre d'années, de nombreuses discussions ont cours entre Medavie et le ministère de la Santé au sujet d'un certain nombre de questions. Certaines discussions ont porté leurs fruits, d'autres non. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer qui a amorcé quoi.

Pour ce qui est du partenariat en question, nous pouvons affirmer que nous convenions tous qu'il valait la peine de le considérer. Au début de 2016, un protocole d'entente a été signé, et nous l'avons publié dans le budget à la même période. À l'époque, tout le monde était au



courant que des discussions se déroulaient, et ce n'est qu'un an et demi plus tard, soit le 1^{er} septembre, que nous sommes parvenus à un accord.

M. Wetmore : Je vais probablement poser la question au député de Rothesay, et il pourra certainement me donner une réponse.

Les gens du Nouveau-Brunswick aimeraient savoir ceci : Combien de membres du personnel infirmier auraient pu être engagés et ajoutés à l'effectif actuel du Programme extra-mural au lieu des 21 nouveaux gestionnaires qui ont été engagés en raison de la privatisation de la gestion du Programme extra-mural? Le ministre devrait savoir quelque chose d'aussi simple. Merci.

L'hon. M. Bourque : Dans le cas présent, nous avons au Nouveau-Brunswick de la difficulté à recruter des professionnels de la santé, comme le sait très bien le député d'en face. Il en est ainsi surtout pour le personnel infirmier et d'autres professionnels de la santé. La situation ne touche pas seulement le Programme extra-mural. Nous connaissons perpétuellement des pénuries de personnel dans les hôpitaux et les centres de santé dans l'ensemble du système de soins de santé. La situation ne se limite pas, en outre, au Nouveau-Brunswick. Il en va de même pour le reste du pays. Nous retrouvons les mêmes problèmes partout au Canada.

Quelle est la meilleure façon de voir à ce qu'un système efficace continue de bien fonctionner? C'est en améliorant la capacité du système. Nous aurons de la difficulté à engager plus de personnel selon le système actuel, parce qu'il y a une pénurie de personnel au sein de ce système. Voilà pourquoi nous établissons le partenariat. C'est la chose à faire. Nous allons de l'avant, et ce sera formidable.

Le président : Le temps est écoulé.

M. Wetmore : Au moment de sa comparution devant le Comité des corporations de la Couronne, Ambulance Nouveau-Brunswick n'était pas en mesure de discuter de son système de répartition ni de ses finances. Le ministre nous assure qu'ANB est ouverte et transparente, mais nous savons déjà qu'il est difficile d'obtenir des réponses en comité. Les problèmes ne seront-ils pas exacerbés sous la gouverne de Medavie?

L'hon. M. Bourque : De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes foncièrement persuadés qu'il n'y aura pas d'autres problèmes concernant la question à laquelle le député fait référence. Merci.

Le président : Le temps prévu pour la période des questions est écoulé.

